

PREMIÈRE CONFÉRENCE RÉGIONALE du PÔLE « CULTURE » en ÎLE-de-FRANCE

Éléments de contexte

L'ÎLE-de-FRANCE : Une RÉGION de CONTRASTE

L'Île-de-France : une des régions les plus riches d'Europe, la région la plus riche de France :

- 28% du PIB national, 4^{ème} rang des régions d'Europe ;
- Plus de 600 000 entreprises dont 8000 entreprises étrangères ;
- 75 % des sièges sociaux des entreprises de plus de 500 salariés ;
- 35% de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les sociétés et de la TVA¹.
- Flux financier de 30 milliards d'euro par an vers les autres régions françaises.

Pour autant, plus d'1,3 million de personnes vivent en zone urbaine sensible. La région compte près de 500.000² demandeurs d'emploi et la Seine-Saint-Denis présente l'un des plus forts taux d'allocataires du RMI en France métropolitaine.

Trois des six départements déclarés par le gouvernement comme particulièrement prioritaires dans le cadre du plan de cohésion sociale se trouvent en Île-de-France : l'Essonne, la Seine-Saint-Denis et le Val d'Oise.

Une des régions les plus urbanisées :

19% de la population nationale se répartit sur 2,2% du territoire. La région compte cependant le troisième département céréalier de France, la Seine-et-Marne. 360 000 franciliens vivent dans des zones rurales isolées.

Le poids de la région, en termes de population, reste stable grâce à une natalité dynamique et à l'apport migratoire de l'étranger. Toutefois, si, durant plus d'un siècle le solde migratoire entre la province et le pôle parisien a été largement favorable à la région Île-de-France en raison notamment de son attractivité économique, depuis la deuxième moitié du 20^{ème} siècle la tendance s'est inversée pour aujourd'hui être déficitaire : 70000 franciliens partent tous les ans s'installer en province. L'attractivité économique n'arrive plus à compenser la baisse de l'attractivité résidentielle notamment pour les classes moyennes, les ménages avec enfants et les plus de 30 ans. Le coût des logements et la détérioration de la qualité de vie sont les raisons le plus souvent invoquées pour expliquer ce déficit.

La CULTURE au CŒUR des ENJEUX TERRITORIAUX de l'ÎLE- de-FRANCE

Dans un contexte d'ouverture des frontières européennes et de mondialisation, l'Île-de-France est confrontée à la compétition d'autres métropoles.

Le développement de la région Île-de-France ne se conçoit plus dans un contexte national mais international. Les enjeux du 21^{ème} siècle auxquels la région doit faire face sont donc étroitement liés à son attractivité tant économique que résidentielle.

Le schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) document stratégique d'aménagement à long terme du territoire francilien, dont la mise en œuvre est assurée par la Région et l'État, au travers du contrat de projet État-Région, retient deux objectifs :

◆ Accroître le rayonnement et l'attractivité de la région Île-de-France

L'attractivité d'un territoire se mesure à sa capacité à garder ou attirer des entreprises, ou des résidents. Au-delà des conditions de développement économique, proposer aux salariés de ces entreprises des logements attractifs, une offre culturelle variée et de qualité, c'est leur proposer des conditions de vie agréables.

La restructuration urbaine et la qualité environnementale s'articulent naturellement avec la protection du patrimoine et la promotion de la qualité architecturale.

◆ Créer davantage de cohésion sociale en Île-de-France.

« Redonner à chacun la possibilité de vivre dignement » telle est l'ambition du plan de cohésion sociale. Ce plan repose sur trois piliers : l'emploi, le logement, l'égalité des chances.

Créer de l'emploi et faire participer l'ensemble des habitants d'un quartier, d'une ville ou d'une région, à l'activité économique et sociale sont des objectifs à atteindre.

Le secteur culturel est identifié comme créateur d'emploi. Le développement des équipements culturels, et l'ouverture de ces équipements à l'ensemble des publics ne peut que favoriser l'intégration.

La culture, facteur de dynamisme économique, d'intégration sociale et de qualité de vie, se trouve ainsi au cœur de la politique francilienne de développement.

¹ Source DGF –avril 2006

² Source DARES- Premières synthèses – février 2006

L' ÎLE-de-FRANCE, RÉGION CULTURELLE

De nombreux indicateurs témoignent de l'activité culturelle foisonnante de la région et du poids du secteur culturel. Sur 2,2% du territoire national sont concentrés :

- 10% des monuments historiques et 40% des entrées payantes dans les monuments nationaux ;
- 30% des licences d'entrepreneurs de spectacle ;
- 1000 compagnies dramatiques et 27 % des compagnies dramatiques soutenues par l'État au niveau national ;
- 31 % des compagnies de danse ;
- 22 % des écoles de musiques et de danse, 22 % des enseignants et 20% des élèves ;
- 18 % des salles de cinéma et 33% des recettes ;
- 54% des salariés du régime de l'intermittence du spectacle et 22% de la filière culturelle des collectivités territoriales ;
- 19000 artistes plasticiens enregistrés à la maison des artistes sur 29000 ;
- 36% des architectes inscrits à l'ordre des architectes et 47 % des élèves architectes ;
- 11% des bibliothèques municipales et 86 chantiers en cours en 2005.

Le ministère de la culture joue, en région Île-de-France, un rôle historique qui se traduit par la présence sur le territoire francilien d'un nombre important d'équipements placés sous sa tutelle, parmi lesquels on peut citer :

- la Bibliothèque Nationale de France (BNF) et la Bibliothèque Publique d'Information (BPI) ;
- 4 des 5 théâtres nationaux ;
- 2 opéras ;
- 13 établissements d'enseignement supérieur.

Cette présence de l'Etat dans le domaine culturel est renforcée par l'implantation à Paris des services de l'administration centrale, des 8 services départementaux de l'architecture et du patrimoine et par la direction régionale des affaires culturelles, la DRAC.

Cependant, ni ce foisonnement culturel, ni cette présence de l'État ne garantissent à tous les franciliens un accès équitable à la culture, en effet **la moyenne d'équipements culturels par habitant est inférieure en Île-de-France à la moyenne nationale** (1,51 équipements pour 10 000 habitants contre 1,66 en moyenne nationale, ce qui la place au 14ème rang des régions). En Île-de-France, coexistent des zones de foisonnement culturel et des zones moins bien pourvues.

LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ÎLE- DE-FRANCE.

Une DRAC importante, adaptée à la taille de la région.

Le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration précise, en son article 3 :

« **La circonscription régionale est l'échelon territorial [...] de l'animation et de la coordination des politiques de l'État relative à la culture, à l'environnement, à la ville et à l'espace rural** »

[...] Elle constitue un échelon de programmation et de répartition des crédits d'investissement de l'État ainsi que de contractualisation des programmes pluriannuels entre l'État et les collectivités locales. » **conférant ainsi aux services déconcentrés un rôle à la fois de maître d'œuvre, de coordonnateur et de partenaire des collectivités locales.**

Pour répondre aux besoins et aux enjeux d'une région très spécifique, par son poids démographique et économique, par ses aspects contrastés, par la présence de nombreux équipements culturels prestigieux sous la tutelle du Ministère de la culture, la DRAC Île-de-France présente des particularités.

Compétente sur les huit départements de la région Ile-de-France, dont Paris, la DRAC assure ses missions grâce à **une équipe de 170 agents** profondément ancrée dans les réalités sociales, politiques et économiques d'un territoire très diversifié. Ainsi chacun, dans son domaine culturel ou sur son secteur géographique, connaît les actions qui sont menées, et apporte son soutien aux projets existants ou connaît les besoins à couvrir et peut faciliter l'émergence de projets nouveaux.

La DRAC Île-de-France gère un budget d'environ 100 millions d'euros réparti en 3 budgets opérationnels de programme (BOP)

- BOP 1 – **Patrimoine** (30 %)
- BOP 2 – **Création et diffusion artistique** (50%)
- BOP 3 – **transmissions des savoirs** et fonctions support (20%).

La majeure partie du budget de la DRAC est consacrée à des crédits d'intervention :

- **soutien aux structures**, aux équipes artistiques et culturelles, aux artistes ;
- **financement d'aménagements culturels**,
- **financement de chantiers de conservation du patrimoine...** ;
- enseignement artistique et culturel;
- opérations de communication ou de valorisation (journées du patrimoine);

environ 2000 actions programmées et financées en 2005.

L'importance de l'équipe et du budget a nécessité un **encadrement renforcé**. Le directeur régional est assisté de 2 directrices régionales adjointes, et d'une dizaine de chefs de service.

A la fois maître d'œuvre de la politique du ministère de la culture, coordonnateur et partenaire, la DRAC Île-de-France, en trente ans d'expérience, a développé des compétences et des partenariats sur des champs très diversifiés.

◆ **compétences techniques sectorielles**

Qu'il s'agisse de patrimoine, d'enseignement, de création ou de diffusion artistique, de pratique amateur, la DRAC met à la disposition de ses partenaires (préfectures, collectivités territoriales, associations, porteurs de projet, amateurs, bénévoles ou professionnels) un panel d'experts (scientifiques, techniques ou administratifs) qui apportent information, conseil, soutien, évaluation à tout projet culturel existant ou émergent. Cette expertise s'appuie sur une connaissance approfondie de la réglementation, du terrain, des acteurs et des dispositifs. Pour mieux répondre aux attentes de ses partenaires, les services de la DRAC Île-de-France sont organisés ainsi :

- **services patrimoniaux** (conservation régionale des monuments historiques, service régional de l'archéologie, service régional de l'inventaire, musées, architecture)
- livre lecture archives
- **spectacle vivant (musique et danse, théâtre)**
- **arts visuels (arts plastiques, cinéma audiovisuel et multimédia)**
- services transversaux (secrétariat général, service du développement et de l'action territoriale, centre d'information et de documentation).

Les services sont implantés sur plusieurs sites. Le principal est situé :

98, rue de Charonne, à Paris 11^{ème}
01.56.06.50.00
direction.idf@culture.gouv.fr

Par sa connaissance du territoire dans toute sa diversité, par le travail qu'elle conduit régulièrement avec 300 collectivités territoriales et l'ensemble des opérateurs culturels, par sa capacité à construire des partenariats, des relations interinstitutionnelles, par son expertise, la DRAC Île-de-France, s'est construit un réseau sur lequel fonder le développement culturel du territoire francilien.

LE PÔLE « CULTURE » en Île-de-France

3 cercles :

- structures intégrées (SDAP)
 - **structures associées :**
 - Les services à compétence nationale
 - Les musées nationaux
 - Les établissements d'enseignement supérieur du MCC
 - Les Monuments historiques gérés par le Centre des monuments nationaux
 - la direction interrégionale de l'INRAP
 - Les établissements publics
 - Les antennes régionales du service public de l'audiovisuel et de la radiophonie
- Soit :
- 45 établissements publics sous tutelle
 - 31 services à compétence nationale
 - 22 monuments gérés par le Centre des monuments nationaux.
- structures invitées (structures soutenues financièrement par la DRAC Idf, scènes nationales, centres chorégraphiques nationaux, orchestres et opéras en région, musées de France...)

Une conférence régionale présidée par le Ministre

3 axes de travail retenus pour 2006 par le Ministre de la culture et de la communication :

1. **La cohésion sociale** et l'égalité des chances :
 - l'emploi,
 - l'intégration républicaine.
2. **L'éducation artistique et culturelle.**
3. **La place de la culture dans l'attractivité internationale de la région.**